

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE DE LA PRESTATION " MESURE VALEUR U "

GENERALITES

Les présentes conditions particulières régissent les relations entre MG énergie et le client qui souscrit la prestation « MESURE VALEUR U ».

UTILISATION DES DONNÉES

Le client accepte le traitement de certaines données sur le bâtiment et l'éventuelle utilisation de mesures effectuées comme illustration ou présentation concernant l'entreprise MG énergie.

OBLIGATIONS et RECLAMATIONS DU CLIENT

Le client garanti à MG énergie l'accès aux bâtiment qui fait l'objet de la prestation et les locaux où doivent être effectués les diverses mesures.

Les locaux inaccessibles au moment de la visite ne seront pas traités, ce qui peut engendrer des frais supplémentaires si un second déplacement, pour compléter sur place les mesures, doit être fait.

VALIDITEE DES RESULTAS FOURNIS

Le fabricant de l'appareil de mesure délivre un certificat d'étalonnage valable pour une année selon les normes en vigueur. Ce certificat ne sera pas renouvelé annuellement et peut donc être échu. L'étalonnage n'est pas renouvelé chaque année car suffisant pour ces mesures. Les valeurs sont garanties selon la précision de l'appareil (voir données KIMO AMI 310).

L'exactitude de la valeur U résulte alors des conditions climatiques et de prises de mesures. Seul une mesure sur plusieurs heures d'enregistrement peut être considérée comme fiable. On entend par fiable, une valeur qui s'approche au maximum de la réalité pour les condition climatiques lors de la prise de mesure.

Une différence est possible et acceptable entre la mesures sur place et le calcul. Le calcul prend en compte des valeurs qui peuvent être difficiles à déterminer, par exemple: la résistance surfacique peut être légèrement différente selon les conditions climatiques, une lame d'air dans une construction influence la résistance thermique si elle est en mouvement ou immobile.

Une mesure effectuée de façon rapide (10 à 30 minutes d'enregistrement) ne peut en aucun cas faire l'objet d'une plainte d'exactitude. Une mesure dite rapide donne une estimation et non une valeur. L'élément mesuré de façon rapide peut être fortement influencé par: son déphasage, son inertie thermique, les conditions climatiques.

VALIDITE

Les conditions particulières sont valables depuis le 01.01.2017 et complètent les conditions générales de MG énergie.